



Dégat suite à agression sur la route

Par **Alex83210**, le **13/11/2011** à **19:39**

Bonjour,rnrnSi je postes aujourd'hui c'est pour avoir quelques avis sur ce qui viens de m'arriver.rnrnExplication : A un feu rouge une BMW noir m'a doublé en prenant certains risques (ligne blanche, virage etc etc). rnrnAu feu rouge d'après je me suis garé à coté afin de leur dire qu'il étais fou surtout qu'il circulait avec deux petites filles à l'arrière non attaché.rnrnJe me suis rendu compte qu'il ne parlais pas Français après un "Shut up" de la part de la femme.rnrnJ'ai repris ma route ils m'ont suivit doublé obligé à m'arrété. De la j'ai fais un écart car je n'avais pas envie que ça dégénère et j'ai reçu un coup de pied dans ma porte côté passager.rnrnJ'ai relevé l'immatriculation qui es Française malgré que les occupants ne parlaient pas Français.rnrnMaintenant je voudrai savoir si je peux porté plainte. Si oui quels seront les suite et es que mes frais de carrosserie seront remboursé ou je vais tout avoir pour ma pomme? Sachant qu'elle a juste fais une petite bosse mais je trouve ça honteux!!rnrnSi quelqu'un peut me donner un peu de son temps pour m'éclairer.rnrnJe vous remercie par avance.rnrnBonne soirée à tous!

Par **mimi493**, le **13/11/2011** à **19:52**

Faites d'abord un constat à votre assurancernMais donc ils ne vous ont pas touché, c'est ça, vous avez froissé votre carrosserie tout seul ?

Par **Alex83210**, le **13/11/2011** à **20:08**

Non moi ils m'ont pas touché par contre la carrosserie c'est eux en donnant un grand coup de

pied dans la portière...

Par **alterego**, le **14/11/2011** à **09:59**

Compte tenu des circonstances, votre assureur exigera un dépôt de plainte de votre part, faute de quoi vous ne serez pas indemnisé.